

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SpineGuard

Société Anonyme

au capital de 2 596 501 €

10, Cours Louis Lumière

94300 Vincennes

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable

et de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile de France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires de la société SpineGuard,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SpineGuard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 17 « continuité d'exploitation » et dans la note 19 « événements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 7 « Titres de participation, créances rattachées et créances commerciales » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.
- Le fonds de commerce est évalué sur la base de sa valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2 « Fonds commercial » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur recouvrable, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2020

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

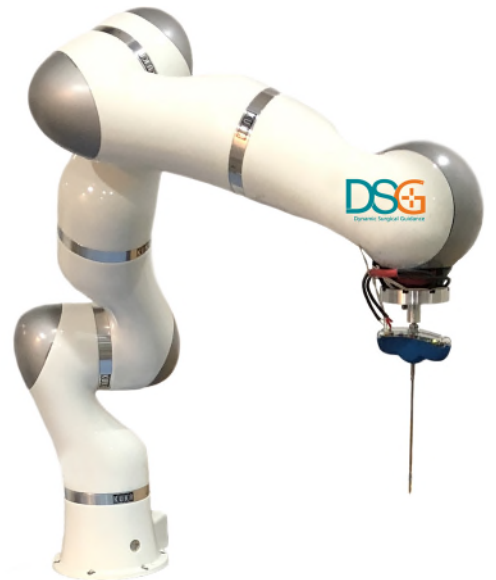
Membre français de Grant Thornton International



Olivier Bochet

Associé

SpineGuard®



Comptes sociaux de la Société SpineGuard pour l'exercice clos au 31 décembre 2019

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 315 643	1 025 933	289 710	215 555
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	1 031 510	565 766	465 744	518 294
Fonds commercial (1)	3 082 055		3 082 055	3 082 055
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	324 908	247 589	77 319	3 086
Autres immobilisations corporelles	170 775	118 071	52 705	72 618
Immobilisations corporelles en cours				27 791
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	11 414 373	2 000 000	9 414 373	8 914 373
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	9 922		9 922	20 913
Prêts				
Autres immobilisations financières	107 662		107 662	106 598
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 456 848	3 957 359	13 499 489	12 961 282
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	466 300	3 407	462 893	533 273
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 106 752	28 728	1 078 024	2 402 980
Autres créances	281 319		281 319	361 369
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	958 299		958 299	425 205
Charges constatées d'avance (3)	267 650		267 650	220 823
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 080 320	32 135	3 048 186	3 943 651
Frais d'émission d'emprunt à étaler	158 144		158 144	245 937
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	2 073		2 073	
TOTAL GENERAL	20 697 386	3 989 494	16 707 893	17 150 870
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 2.596.501 €)	2 596 501	1 366 805
Primes d'émission, de fusion, d'apport	28 806 158	28 320 779
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	56 862	21 669
- Autres Réserves		
Report à nouveau	- 20 573 475	- 18 457 280
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 1 316 961	- 2 116 195
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 569 085	9 135 778
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 073	
Provisions pour charges	52 154	48 249
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 227	48 249
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	600 000	380 000
Autres emprunts obligataires	3 985 046	4 500 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	976 174	1 350 984
Emprunts et dettes financières (3)	255 486	280 413
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	992 310	1 097 514
Dettes fiscales et sociales	222 355	236 989
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	48 885	46 753
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	7 080 257	7 892 654
Ecart de conversion Passif	4 324	74 190
TOTAL GENERAL	16 707 893	17 150 870
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 723 276	5 240 459
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 356 981	2 652 194
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	1 174	984
(3) Dont emprunts participatifs		

	31/12/2019			31/12/2018
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	229 695	2 304 820	2 534 515	2 993 372
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		223 262	223 262	288 721
Chiffre d'affaires net	229 695	2 528 082	2 757 777	3 282 093
Production stockée			176 884	
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme			14 000	
Subventions d'exploitation			65 888	331 793
Reprises sur provisions et transfert de charges			154 876	93 793
Autres produits				
			3 169 425	3 707 679
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			669 076	993 544
Variation de stocks			68 518	- 60 910
Achat de matières premières et autres approvisionnements			152 497	59 463
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			1 904 234	2 352 420
Impôts, taxes et versements assimilés			37 393	42 525
Salaires et traitements			916 611	645 655
Charges sociales			452 167	382 034
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			317 790	403 050
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 093	9 515
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			8 444	5 433
Autres charges			94 973	409 160
			4 625 796	5 241 889
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 1 456 370	- 1 534 210
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)			65	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				8 495
Autres intérêts et produits assimilés (3)				223 366
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			500 000	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			20 052	
			520 117	231 861
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			2 073	
Intérêts et charges assimilées (4)			502 944	937 065
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			32 957	57 340
			537 974	994 405
RESULTAT FINANCIER			- 17 857	- 762 543
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			- 1 474 227	- 2 296 754

	31/12/2019	31/12/2018
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	28 053	10 380
Sur opérations en capital		104
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	28 053	10 484
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 000	18 750
Sur opérations en capital	31 950	2 125
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	44 950	20 875
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 16 897	- 10 391
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	- 174 163	- 190 950
Total des produits	3 717 595	3 950 024
Total des charges	5 034 557	6 066 219
BENEFICE OU PERTE	- 1 316 961	- 2 116 195
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		10 380
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	65	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	358	7 169

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à Boulder (Colorado), SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG de guidage chirurgical en temps réel pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 75.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 15 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG® et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009.

La Société s'est introduite sur le marché Euronext Growth (ancien Alternext d'Euronext) à Paris le 26 avril 2013.

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 16 707 893 € et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 316 961 €.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes sociaux annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19 mars 2020 par le Conseil d'administration.

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables français et des Règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et, en particulier ceux de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commission et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Frais de recherche et développement : 5ans

Brevets : 20 ans

Logiciels : 1 - 3 ans

Sets d'instruments réutilisables : 2 ans

Installation Agencement et Aménagement Divers : 2 - 3 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

L'état de variation des immobilisations et des amortissements s'établit comme suit :

CADRE A En Euros	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	Total I	1 138 758	176 884
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	4 113 566	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		230 429	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		90 322	30 243
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		81 859	1 551
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		27 791	36 445
Avances et acomptes			
	Total III	430 401	68 239
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		11 414 373	
Autres titres immobilisés		20 912	79 959
Prêts et autres immobilisations financières		106 598	1 064
	Total IV	11 541 883	81 023
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		17 224 610	326 147

CADRE B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Révaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	(I)		1 315 642	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)		4 113 566	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			230 429	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	64 236		184 801	
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 857	80 553	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	- 64 236		-	
Avances et acomptes				
	Total III	2 858	495 783	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			11 414 373	
Autres titres immobilisés		90 949	9 922	
Prêts et autres immobilisations financières			107 662	
	Total IV	90 949	11 531 958	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		93 808	17 456 951	

SITUATION ET MOUVEMENT DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Total I	923 203	102 730	-	1 025 933
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total II	513 216	52 550		565 766
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	227 343	20 246		247 589
Installations générales, agencements et aménagements divers	34 247	9 032		43 280
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 317	12 332	2 857	74 791
Emballages récupérables et divers				
Total III	326 908	41 611	2 857	365 661
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 763 327	196 890	2 857	1 957 359

Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres

Depuis le 25 avril 2013, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un établissement financier.

Il est confié à la société Tradition Securities And Futures (TSAF) depuis le 1^{er} novembre 2017 dans les mêmes conditions que précédemment.

En vertu de ce contrat, la Société détenait au 31 décembre 2019, 41 000 de ses propres actions, représentant 0,32% de son capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 149 724 actions au cours moyen de 0,41237 Euros
- Vente de 100 238 actions au cours moyen de 0,46635 Euros

NOTE 2 : FONDS COMMERCIAL

Le 6 avril 2009, les sociétés SPINEVISION SAS (le cédant) et SpineGuard SA (l'acquéreur) ont conclu un contrat de cession de fonds de commerce portant sur tous les actifs & passifs affectés aux produits Pediguard du cédant. Le fonds de commerce est évalué à son coût d'acquisition. Il n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de valeur, si du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, sa valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue de l'actif testé. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Le fonds de commerce (valeur au 31 décembre 2019 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les hypothèses retenues par la Société au 31 décembre 2019, identiques à celles utilisées en 2016, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme DSG ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente et des PediGuard filetés dotés de la technologie DSG de guidage chirurgical en temps réel.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

Au 31 décembre 2019, les analyses de sensibilité du plan d'affaires ne génèrent pas de risque de perte de valeur.

NOTE 3 : CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Un crédit d'impôt recherche a été calculé au titre de l'exercice pour un montant de 174 163 euros.

NOTE 4 : FRAIS DE RECHERCHE

Au cours de l'exercice 2013, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet Miniaturisation ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 148 337€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2014, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet EMG Sheath ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 48 096€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2015, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet PediGuard Threaded ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 404 602€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2016, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet New PCBA (nouvelle carte électronique) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 103 641€. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a eu aucune capitalisation de dépenses liées aux frais de recherche.

Au cours de l'exercice 2019, les dépenses liées aux frais de recherche engagés au titre du projet DSG-Connect (visualisation du signal DSG) ont fait l'objet d'une capitalisation pour un montant de 176 884 €. L'amortissement s'effectue sur 5 ans.

NOTE 5 : STOCKS

Les stocks sont valorisés au Coût Moyen Unitaire Pondéré.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE 6 : CREANCES & DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	107 662		107 662
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	28 728	28 728	
Autres créances clients	1 078 024	1 078 024	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126	126	
Impôts sur les bénéfices	174 163	174 163	
Taxe sur la valeur ajoutée	103 528	103 528	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	3 502	3 502	
Charges constatées d'avance	267 650	267 650	
Total	1 763 386	1 655 723	107 662

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	600 000	600 000		
Autres emprunts obligataires (1)	3 985 046	2 192 256	1 792 790	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	1 174	1 174		
- à plus d'un an à l'origine	975 000	300 000	675 000	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	255 486		255 486	
Fournisseurs et comptes rattachés	992 310	992 310		
Personnel et comptes rattachés	87 637	87 637		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 901	121 901		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	12 817	12 817		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	48 886	48 886		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 080 257	4 356 981	2 723 276	

(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice 2 100 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 2 547 463

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés -

Il n'existe pas de produits à recevoir au 31 décembre 2019.

Les charges constatées d'avance de 268 K€ sont principalement constituées :

- a. d'éléments nécessaires à la fabrication de produits PediGuard non réceptionnés ou non validés par la qualité à hauteur de 197 K€.
- b. de couts afférents à la location des locaux de Vincennes à hauteur de 28 K€
- c. de frais relatifs aux assurances à hauteur de 25 K€
- d. de diverses prestations à hauteur de 17 K€.

Le détail des charges à payer est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
INTERETS COURUS S/EMPRUNT	5 507	22 924
Total	5 507	22 924
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
INTERETS COURUS A PAYER	1 162	984
Total	1 162	984
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FACTURES NON PARVENUES	596 047	638 753
Total	596 047	638 753
Dettes fiscales et sociales		
DETTE PROV./CONGES PAYES	87 204	78 941
PROVISION BONUS		
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	40 408	36 537
INT CC SPINEGUARD INC		
CS SUR PROVISION BONUS		
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	12 084	10 081
CHARGES A PAYER	4 838	14 542
Total	144 534	140 101
TOTAL GENERAL	747 250	802 762

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION, CREANCES RATTACHEES ET CREANCES COMMERCIALES.

La Société détient 1 000 titres de la société SPINEGUARD Inc., soit 100% de son capital. La valeur unitaire de ces titres de participation est de 0,01 \$.

Au bilan, la valeur des titres est de 11 414 373 € inchangée par rapport au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, la Société détient sur sa filiale les créances suivantes :

Clients :	901 713,89 €	(1 010 656,81 USD)
Compte courant :	0,00 €	(0,00 USD)
Intérêts courus sur compte courant :	0,00 €	(0.00 USD)

Au 31 décembre 2019, elle affiche un chiffre d'affaires de 6 445 K\$ et résultat net positif de 815 K\$.

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur recouvrable qui tient compte entre autres de données de marchés disponibles notamment de « multiples » observés sur des transactions récentes au niveau d'acteurs opérant dans le même secteur d'activité que la société.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur recouvrable devient inférieure au coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2019, cette analyse a conduit la société à reprendre 500 000 euros sur la provision de 2 500 000 euros constituée au 31 décembre 2015 et qui s'établit désormais à 2 000 000 euros au 31 décembre 2019.

NOTE 8 : VALEURS MOBILIERES

La valeur est constituée du coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur du portefeuille est inférieure à la valeur historique, une provision est constituée du montant de la différence.

NOTE 9 : OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur de réalisation des créances est inférieure à leur valeur nominale, une provision est constituée du montant de la différence.

Les transactions en devises étrangères sont converties aux taux en vigueur à la date des transactions. Les créances et les dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultants de cette actualisation sont portés en "écart de conversion" au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2019, le capital social s'établit à 2 596 501,20 euros. Il est divisé en 12 982 506 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20€.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Tableau d'évolution du capital social :

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
Au 31 décembre 2017	1 144 577		5 722 887		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	207 170	1 035 849	6 758 736	0,20	1 351 747
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	15 058	75 290	6 834 026	0,20	1 366 805
Au 31 décembre 2018	1 366 805		6 834 026		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	1 222 715	6 113 574	12 947 600	0,20	2 589 520
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	6 981	34 906	12 982 506	0,20	2 596 501
Au 31 décembre 2019	2 596 501		12 982 506		

NOTE 11 : PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au 31.12.2018	Augmentations	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		2 073		2 073
Provisions pour pensions et obligations similaires	48 249	8 444	4 539	52 154
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total I	48 249	10 517	4 539	54 227
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	2 500 000		500 000	2 000 000
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	9 515	4 093	10 201	3 407
Sur comptes clients	15 228	30 853	17 353	28 728
Autres dépréciations				
Total II	2 524 743	34 946	527 554	2 032 134
TOTAL GENERAL (I + II)	2 572 992	45 463	532 093	2 086 362
		45 463	32 093	
<i>Dont dotations et reprises :</i>			500 000	
<i>- d'exploitation</i>				
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				

NOTE 12 : EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES ET AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Emprunt obligataire Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat obligataire non convertible avec les sociétés permettant une levée de fonds potentielle de 6.000 K€, à la discrétion de la Société.

Emission de la tranche 1 de 4 500 K€ le 26 septembre 2018

Une première tranche d'une valeur totale de 4.500 K€ a été émise le 26 septembre 2018, assortie de 284 092 BSA qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (cf. caractéristiques des BSA).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echancier de remboursement :
 - Franchise de remboursement du capital de 12 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en septembre 2019 puis,
 - 208 K€ par mois d'octobre 2019 à septembre 2021 inclus,
- Intérêts : Paiement d'intérêts mensuels au taux annuel de 9,95%.

Caractéristiques des BSA

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA : 284 092
- Nombre maximum d'actions à émettre : 284 092
- Prix d'exercice : 1,76 €
- Conditions d'exercice :
 - 284 092 bons à compter de la date d'émission, durant une période de 10 ans (284 092 actions à émettre),

NOTE 13 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES, BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES.

Attributions de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Le Conseil d'administration du 24 janvier 2019, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 17 mai 2018, a attribué 80 770 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc. et de SpineGuard SA.

Le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a constaté la caducité de 750 000 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 22 292 actions ordinaires au profit de IPF Fund I SICAV-SIF.

Le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a constaté la caducité de 32 251 bons de souscriptions d'actions dont l'exercice donnait droit à 32 251 actions ordinaires au profit de partenaires de la Société.

Le Conseil d'administration du 15 octobre 2019, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 23 mai 2019, a émis 70 000 bons de souscription d'actions ordinaires au prix de 0,02€ par bon, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 0,22€ par action ordinaire, au profit d'administrateurs de la Société.

Le Conseil d'administration du 15 octobre 2019, agissant sur la même délégation, a également attribué 130 000 actions gratuites au profit de salariés de SpineGuard Inc., de SpineGuard SA et du Président du Conseil d'administration.

La Société a émis les plans d'options, d'actions gratuites et de BSA suivants :

Tableau synthétique des options de souscription d'actions et actions gratuites au 31 décembre 2019.

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				31/12/2019	Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2018	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		
6 avril 2009	Options	20 847	-	-	20 847	-	-
2 juillet 2009	Options	18 777	-	-	18 777	-	-
12 janvier 2011	Options	4 841	-	-	-	4 841	4 841
12 mai 2011	Options	10 000	-	-	-	10 000	10 000
12 juillet 2011	Options	22 450	-	-	-	22 450	22 450
20 septembre 2011	Options	16 000	-	-	-	16 000	16 000
20 septembre 2011	Options	30 000	-	-	-	30 000	30 000
11 janvier 2012	Options	7 354	-	-	375	6 979	6 979
9 janvier 2013	Options	8 217	-	-	-	8 217	8 217
18 septembre 2013	Options	10 000	-	-	-	10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376	-	-	-	31 376	31 376
		179 862	-	-	39 999	139 863	139 863

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2018	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2019
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
23 mai 2017	Actions gratuites	9 750	-	-	9 750	-
30 janvier 2018	Actions gratuites	31 549	-	-	-	31 549
30 janvier 2018	Actions gratuites	23 000	-	-	4 000	19 000
15 novembre 2018	Actions gratuites	34 906	-	34 906	-	-
24 janvier 2019	Actions gratuites	-	80 870	-	5 700	75 170
15 octobre 2019	Actions gratuites	-	130 000	-	-	130 000
		99 205	210 870	34 906	19 450	255 719

Tableau synthétique des BSA au 31 décembre 2019.

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de BSA en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2018	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés	31/12/2019	
6 avril 2009	BSA - A	7 589	-	-	7 589	-	-
6 avril 2009	BSA - A	50 000	-	-	50 000	-	-
2 juillet 2009	BSA - A	42 635	-	-	42 635	-	-
12 mai 2010	BSA - A	20 089	-	-	-	20 089	20 089
7 juillet 2010	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
17 mars 2011	BSA - B	7 000	-	-	-	7 000	7 000
17 mars 2011	BSA - A	7 000	-	-	-	7 000	7 000
12 mai 2011	BSA - C	10 000	-	-	-	10 000	10 000
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	-	-	-	2 500	2 500
20 septembre 2011	BSA - B	23 000	-	-	2 329	20 671	20 671
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	-	-	-	6 000	6 000
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	-	-	-	16 000	16 000
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	-	-	-	1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	2 500	-	-	1 231	1 269	1 269
15 mars 2012	BSA - A	4 000	-	-	-	4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	-	-	-	30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	-	-	-	50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	70 000	-	-	19 978	50 022	50 022
21 novembre 2013	BSA - C	1 148	-	-	-	1 148	1 148
16 octobre 2014	BSA - B	17 500	-	-	8 713	8 787	8 787
22 mars 2016	BSA - A	21 985	-	-	-	21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	-	-	-	17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	-	-	-	1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	5 000	-	-	-	5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	-	-	3 750	16 250	16 250
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	-	-	-	50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	-	-	-	14 000	14 000
15 octobre 2019	BSA - A	-	70 000	-	-	70 000	70 000
		527 043	70 000	-	136 225	460 818	460 818

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2018	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2019	
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000	-	-	-	60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000	-	-	-	3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	50	-	-	-	50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	50	-	-	-	50	142 050
		3 060 100	-	-	-	3 060 100	410 976

Note BSA :

- Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B. La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.
- Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

NOTE 14 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres du Conseil d'administration est la suivante :

Rémunération des mandataires sociaux	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations brutes fixes versées	302 233	200 922
Avantages en nature	2 185	-
Rémunérations en qualité d'administrateurs (anciens jetons de présence)	55 000	89 500
TOTAL hors paiements fondés sur des actions	359 417	290 422
Paiements fondés sur des actions	40 232	67 787
TOTAL	399 649	358 208

Par ailleurs, la Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant. La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2019	31/12/2018
Contrat de consulting avec Maurice Bourlion		
Prestations de conseil en matière de design, de recherche et développement, de production à grande échelle des produits fabriqués par la Société ainsi qu'en matière de stratégie et de gestion de propriété intellectuelle de la Société	5 612	11 712
Contrat de redevances avec Maurice Bourlion		
Conclu en Novembre 2006. Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	186 788	189 179
Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion		
Conclu en 15 mars 2015 La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.	35 000	60 000

NOTE 15 : INDEMNITES DE DEPART LA RETRAITE

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements en conformité avec la recommandation 2003-R 01 du CNC sont les suivantes :

Application de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

HYPOTHESES	31/12/2019	31/12/2018
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	0,62%	1,62%
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans	65 - 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

A la clôture l'engagement comptabilisé dans les comptes de la société s'élève à 52 154 €.

L'effectif à la fin de l'exercice 2019 est de 11 personnes contre 10 au 31 décembre 2018.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Covenants financiers

Du fait du remboursement anticipé du contrat d'emprunt obligataire IPF Fund, la Société n'a plus de covenants financier à respecter.

Sûretés et nantissements

Le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé « Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle » portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé « Pledge of Bank Accounts Balances Agreement (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;

- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé «Deposit Account Control Agreement (DACA)», portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

NOTE 17 : CONTINUITE D'EXPLOITATION

Bien que la société ait généré une perte de 1 314 K€ au titre de l'exercice 2019, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2019, qui s'élève à 1 399 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2019 pour un montant de 174 K€,
- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2020,
- du tirage de 200 K€ tirés en février 2020 sur la ligne en fonds propres,
- de la disponibilité, à la date d'arrêté des comptes, de 500 K€ au titre de la ligne de financement en fonds propres mise en place en octobre 2019, modulo sa disponibilité eu égard aux conditions contractuelles et à la situation des marchés financiers,
- de la recherche active de financements alternatifs, notamment par la conclusion d'accords stratégiques de partenariats avec l'industrie et / ou de la signature d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres,
- et de renégociation de la dette existante d'ici la fin de l'exercice 2020 dans le cadre de la procédure de sauvegarde octroyée le 12 février 2020 par le Tribunal de Commerce de Créteil et qui est pour l'instant gelée.

NOTE 18 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2019 sont décrits en section 2.1.1 du présent rapport financier.

NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Février 2020 : Par décisions en date du 4 février 2020, le Conseil d'administration a décidé de réunir les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Pierre Jérôme qualité de Directeur Général à compter du 13 février 2020 et pour une durée de trois années, correspondant à son mandat de président du Conseil d'administration, et devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Par décisions en date du même jour, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Stéphane Bette en qualité de Directeur Général Délégué de la Société à compter du 13 février 2020 et pour une durée indéterminée.

La Société a par ailleurs demandé à bénéficier d'une procédure de sauvegarde en France pour la Société SpineGuard S.A et a concomitamment fait la même démarche aux Etats-Unis pour la filiale américaine SpineGuard Inc. en demandant à être placée sous la protection de la loi dite « chapter 11 » du code américain des procédures collectives. Ces mesures de bonne gestion sont destinées à permettre d'alléger la charge de la dette et à permettre de poursuivre les activités de la Société sans interruption sous la protection de la loi. Ces placements ont été octroyés en France le 12 février 2020 et aux Etats-Unis le 13 février 2020.

COVID-19 : L'épidémie de coronavirus pourrait avoir un impact sur les revenus de la Société, en particulier sur le premier semestre 2020 du fait de son activité en Chine, Singapour et au Japon.